

## Création du rond-point du pont des Granges

La création du rond-point dit *du Pont des Granges*, au débouché de la rue des Granges sur la RN 57, favorisera la sécurisation et la fluidification des flux de circulation de cette entrée de Pontarlier, tout en permettant aux riverains de rejoindre plus aisément le cœur de ville. Les travaux se poursuivront tout l'été principalement sous circulation...

### [ AMENAGER L'ENTRÉE DE VILLE ET CONNECTER LES QUARTIERS ]

La Municipalité a fait le choix d'aménager l'entrée de ville au carrefour de la D47 (rue des Granges) et de la RN57 par la création d'un rond-point.

Après quelques années de négociations pour la mise au point finale du projet avec les gestionnaires de ces axes routiers, à savoir les services du Conseil Départemental du Doubs et l'Etat (DIR-Est), notamment en matière de sécurité, le chantier a pu démarrer début juillet.

Cet ouvrage parachève les aménagements déjà réalisés dans le secteur de la gare multimodale (cheminements piétons, pistes cyclables,...) et permettra de relier le quartier Chapelle-Charpillot au cœur de ville en toute sécurité.

### [ DÉMARRAGE DES TRAVAUX - DISPOSITIONS À OBSERVER ]

La Ville de Pontarlier informe la population que le chantier, décomposé en plusieurs phases, s'étendra sur une période d'environ 9 semaines durant les mois de juillet/août 2017 :

Terrassement, création des réseaux enterrés dont puits d'infiltration, construction des chaussées, des trottoirs et de l'anneau central du rond-point, réseau d'éclairage leds, passage piétons dont l'intensité de l'éclairage varie par détection de présence, testé pour la première fois sur Pontarlier.

Les travaux seront principalement réalisés sous circulation, excepté pendant une période de 4 nuits durant lesquelles la RN 57 sera coupée et déviée par les rues Morand et Arthur Bourdin.

Dès le 31 juillet, les riverains du quartier Chapelle-Charpillot devront emprunter un passage aménagé sur le parking de la gare pour rejoindre la RN 57 au rond-point de la place Villingen-Schwenningen. Pour les poids lourds, une déviation sera spécifiquement mise en place par le Conseil Départemental.

Selon l'avancement et les besoins du chantier, d'autres perturbations pourront porter sur le stationnement, la circulation automobile et piétonne, des arrêtés municipaux seront établis en conséquence à consulter sur [www.ville-pontarlier.fr](http://www.ville-pontarlier.fr)



Contact presse - Ville de Pontarlier :

• DIRECTION DE L'INGENIERIE  
ET DE LA TRANSITION ENERGETIQUE  
Tél. : 03 81 38 81 81

Contact travaux :

• Jérôme DUVAL  
Tél. : 06 74 29 22 23